



RECENSEMENT de la population 2018

Du 18 janvier au 17 février 2018

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain !

► POURQUOI ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'état au budget des communes. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

► COMMENT ?

Un agent recenseur passera chez vous. Il s'agira de Mme LEFEVRE Marie ou de Mme AREVALO Béatriz, agents communaux. Elles auront leur carte d'agent recenseur. Réservez leur votre meilleur accueil.

Elles vous remettront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'elles viendront récupérer à un moment convenu avec vous.

► UN RECENSEMENT SECURISANT :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

► UN GESTE SIMPLE POUR LA PLANETE :

Plus de 4.8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier !

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE A TOUS ET OBLIGATOIRE.

www.le-recensement-et-moi.fr

*Encore une année
qui se termine.
Fasse que 2018
puisse pour
chacun d'entre
nous être une
année de bonheur
de joie et de
prospérité.
L'équipe
municipale se
joint à moi pour
vous souhaiter de
bonnes fêtes de
Noël et une très
bonne année 2018*

*Philippe DINE
Maire*

Le CCAS fête le Beaujolais nouveau



Ce sont près de 70 participants qui ont pu déguster, avec modération, la cuvée 2017 du Beaujolais nouveau le samedi 18 novembre.

Les bénéfices de cette soirée, organisée par le Centre Communal d'Actions Sociales, viendront abonder leur budget au service de l'action sociale.

Cette année encore le CCAS avait tenu à ce que tous les acteurs de la vie économique de notre village (commerçants et artisans) puissent faire figurer, à titre gracieux, sur l'invitation à cette soirée une publicité qui leur permette ainsi de se faire mieux connaître des Daoursiens.

COLIS DE FIN D'ANNEE
Les conseillers municipaux et les membres du CCAS distribueront les colis de fin d'année le **samedi 16 décembre 2017 matin**.
En votre absence, le colis restera disponible en mairie.

Spectacle : la cuisine de Léo

Mercredi 22 novembre, dans le cadre des rendez-vous lecture en Picardie, Daours était heureux d'accueillir, dans la salle des fêtes, le spectacle « La cuisine de Léo » de la compagnie « la Goulotte ».

Cette représentation délocalisée en partenariat avec la Médiathèque de Corbie a été un franc succès. La jauge maximum de 80 personnes a été atteinte. Mêlant chanson, humour et odeur délicieuse, ce spectacle a ravi petits et grands qui ont pu déguster au terme la fameuse cuisine de Léo.

26 novembre 2017 : Repas des aînés

Cette année le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 15€ au repas pour les habitants ayant moins de 67 ans. La gratuité prévaut toujours pour les plus de 67 ans.

Ce sont donc 70 convives, réunis à la salle des fêtes, qui ont pu déguster l'excellent repas préparé par le traiteur Derumigny de Villers Bretonneux et qui ont ensuite pu esquisser quelques pas de danse.



Madame MERCIER Denise une centenaire de Daours

Le samedi 18 novembre, Madame MERCIER Denise a fêté ses 100 ans entourée de sa famille. Née à Paris durant la grande guerre, elle arrive dans notre belle région et est scolarisée à Vecquemont. A l'âge de 13 ans elle travaille à la filature de Daours. En 1935, elle épouse André et de cette union nés 5 enfants. Aujourd'hui Madame MERCIER compte 13 petits enfants, 27 arrières petits enfants et 8 arrières arrières petits enfants.

En retraite depuis 1982, Madame MERCIER s'installe à Daours, rue de Picardie et, en 2014, elle part en maison de retraite à Corbie.

C'est avec beaucoup de plaisir que le Maire, Philippe DINE, s'est rendu avec la famille auprès de Madame MERCIER afin de lui souhaiter un très bon anniversaire.



PÈRE NOËL et spectacle de l'école
vendredi 22 décembre 2017 dès 18h00
à la salle des fêtes
Nous vous y attendons nombreux

Inauguration du Nouveau cimetière

Une quarantaine de personnes ont participé à l'inauguration du nouveau cimetière. Le cordon a été coupé par le Maire Philippe DINE en présence du député, Jean-Claude LECLABART, du représentant de la Communauté de Commune et maire de Marcelcave, Alain SAVOYE.

Le maire a rappelé dans son discours l'urgence devant laquelle la nouvelle équipe municipale s'était retrouvée pour satisfaire aux exigences réglementaires. Il faut en effet une capacité de places disponibles équivalente à 10% du total de la population soit, pour notre commune, 80 places. C'est aujourd'hui chose faite et nous allons maintenant nous attacher à initier la reprise des concessions à l'état d'abandon.



Regroupement pédagogique

Le 7 novembre 2017 les maires des 4 communes concernés, accompagnés de leurs adjoints en charge des affaires scolaires et les directrices des écoles d'Aubigny, de Daours et de Vecquemont se sont réunis pour avancer sur ce dossier.

A cette occasion il a été décidé d'organiser une **réunion publique d'informations le vendredi 15 décembre 2017** à la salle polyvalente de Daours pour expliquer l'organisation envisagée de ce regroupement ainsi que les enjeux et intérêts pédagogiques. Des précisions seront apportées tant sur le plan des transports que sur les aspects garderie et cantine.

Un vote va également être organisé auprès des parents d'élèves pour connaître leur sentiment sur ce choix.

Bien évidemment toutes les personnes intéressées par cette information, et notamment les parents d'enfants qui intégreront prochainement nos écoles, sont invitées à venir participer à cette réunion du vendredi 15 décembre à **18h00**.

Une nouvelle association à Daours

« Le point de départ, c'était François Becquet, 20 ans, mort à Bellefontaine, en Belgique, trois semaines après le début de la Grande guerre. Nous ne savions rien de lui, il a fallu tout chercher. Tout comprendre. » Il y a quatre ans, Xavier et Michèle Becquet-Stocklin, habitants de Daours, découvrent que leur grand-oncle est l'un des premiers soldats français à périr en 1914. C'était lors de la Bataille des Frontières, en Belgique.

Ils décident d'enquêter sur cet aïeul originaire de Mers-les-Bains, avant d'élargir leurs recherches à tout le département, à commencer par Daours. « Nous avons découvert que deux jeunes de la commune, Lucien Cazier et Albert Durier, sont aussi morts le même jour, au même endroit. » Et la liste ne s'arrête pas là. Chaque arrondissement, chaque canton de la Somme est concerné. « Au total, 189 jeunes de la Somme, âgés de 20 à 23 ans, sont morts ce 22 août 1914 sur le territoire du petit village belge de Bellefontaine, et de nombreux autres ont été blessés. » C'est comme si un Boeing 737 s'écrasait avec uniquement des jeunes du département. » Sur les monuments aux morts de 130 communes du département, un nom au moins concerne cette bataille de Bellefontaine. A Daours, il y en a 2.

25 personnes se sont réunies le 17 octobre dernier, à La Cerisaie, pour valider la création de l'association départementale, dont le siège social est à Daours. Elle aura comme objectifs de retrouver les familles de ces 189 jeunes hommes de la Somme, préparer les commémorations du 26 août 2018 à Bellefontaine, en Belgique, et de contribuer au devoir de mémoire. Dans la commune, l'association participera activement aux manifestations organisées, en 2018, dans le cadre du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.



Vœux du maire :
vendredi 19 janvier 2018
19h00

Salle des fêtes

► Coupure d'eau au cimetière

En raison des gelées annoncées début novembre, nous avons pris la décision de couper préventivement l'alimentation en eau au cimetière. Il faut savoir que le réseau alimentant les trois robinets est conséquent et que la purge prend quelque temps. L'an dernier nous nous étions fait surprendre et nous avons dû changer deux robinets qui avaient gelé.

► Pacte Civil de Solidarité (PACS) en mairie

La loi sur la justice du 21^{ème} siècle a remplacé la déclaration au greffe du tribunal d'instance par une déclaration en mairie. L'officier d'état civil doit désormais apporter son visa à la convention de Pacs. Depuis le 1er novembre 2017, les couples qui veulent se pacser ne doivent plus s'adresser au tribunal d'instance, mais à la mairie de leur résidence commune. Les tribunaux d'instance ne prennent donc plus les demandes de rendez-vous.

En conséquence, nous avons décidé de réserver un créneau horaire le lundi de 17h30 à 18h30 pour les couples intéressés par une convention de PACS.

Les deux partenaires doivent se présenter en personne au moment de l'enregistrement du Pacs. Ils ne peuvent pas se faire représenter par un tiers.

Tous renseignements, notamment sur les documents nécessaires peuvent être demandés en mairie 03 22 48 37 30.



► Miss à l'honneur

Cassandra DELANCHY, domiciliée à Daours, est devenue cette année Miss Côte Picarde et Miss European Princess France. De là à penser que le bon air de Daours contribue au bel air il n'y a qu'un pas ...

Cassandra devrait nous faire l'honneur de sa présence lors de la prochaine cérémonie des vœux.

Permanences des élus...

	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2019
Permanences de 17h00 à 18h00	<u>Vendredi 5</u> Didier BARDET Giovani BOSCO	<u>Vendredi 2</u> Philippe DINE Solène BERTIAUX	<u>Vendredi 2</u> Nicole GIGUERE Patrick DUMOULIN	<u>Vendredi 6</u> Philippe DINE Céline RUTTEN	<u>Vendredi 4</u> Nicole GIGUERE Stéphane RICHARD
	Vœux du Maire	<u>Vendredi 16</u> Cath. PORTEJOIE Patricia GEORGET	<u>Vendredi 16</u> Didier BARDET Antoine TERRIER	<u>Vendredi 20</u> Cath. PORTETJOIE Sophie DUCHAUSSOY	<u>Vendredi 18</u> Didier BARDET Jérôme DINE

En plus de ces jours de permanences, vous pouvez prendre rendez-vous avec un élu en téléphonant à la Mairie 03 22 48 37 30